



**ETUDE SUR L'EMPLOI DES
PROFESSIONNELS DES PORTS DE
PLAISANCE EN BRETAGNE PAR
CRITERES D'ÂGES ET DE QUALIFICATION**

**Evaluation des besoins en ressources humaines des ports
de plaisance bretons à court et moyen terme**

Janvier 2008

n



L'ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE DE BRETAGNE

L'Association des Ports de Plaisance de Bretagne (A.P.P.B), créée en 1992, rassemble de très nombreux élus locaux et gestionnaires de ports des quatre départements bretons.

Elle regroupe une cinquantaine de ports adhérents, soit la quasi-totalité des équipements portuaires significatifs de Bretagne, ainsi qu'un certain nombre d'aires de mouillage organisées. La Bretagne comptabilise ainsi quelque 60 000 bateaux à flot, dont un tiers dans des ports sur pontons, un quart dans des ports sur bouées et le reste dans des zones de mouillage.

Composante régionale de la Fédération Française des Ports de Plaisance, l'A.P.P.B représente les ports bretons auprès des instances nationales, participe aux groupes de travail, et s'associe aux travaux menés par les départements et les organismes régionaux de la filière nautique.

Depuis 2000, l'A.P.P.B s'est particulièrement investie dans des actions communes avec les départements et la Région Bretagne, au travers de deux missions régionales successives ayant conduit à l'élaboration d'une base de données inédite sur les capacités d'accueil de notre littoral, puis à la mise en œuvre de démarches d'anticipation et d'encouragement sur le thème de la dynamique et de l'environnement dans les ports de plaisance bretons.

La vocation de l'A.P.P.B est d'informer, de représenter et de promouvoir les ports de plaisance comme partenaires du développement économique du littoral. Elle défend les intérêts de toute la profession, quels que soient la taille, la structure ou le mode de gestion de l'espace portuaire.

Elle accompagne les gestionnaires de ports dans leurs problématiques techniques, réglementaires et environnementales, entretient des relations privilégiées avec les professionnels du monde maritime, et s'investit dans la mise en œuvre d'accords de partenariat avec des intervenants tels que l'ADEME ou des entreprises privées de la filière portuaire.

C'est ainsi notamment que l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne, dans le cadre de la Mission Régionale qui lui a été confiée par la Région Bretagne et les 3 départements du Finistère, des Côtes d'Armor et du Morbihan, a souhaité assister les gestionnaires de port en mettant à leur disposition des informations pratiques, techniques et réglementaires sous forme de fiches contenues dans un classeur. Elles ont été conçues pour apporter une information concise, facile à appréhender et nécessairement condensée. Elles renvoient le cas échéant à des références bibliographiques plus complètes, et notamment sur certains guides de la Fédération Française des Ports de Plaisance qui

traitent de ces sujets de façon approfondie. L'A.P.P.B est d'ailleurs à l'origine du « Guide de recommandations pour la gestion, l'organisation et l'aménagement des mouillages pour bateaux de plaisance » qui vient d'être publié par la Fédération Française des Ports de Plaisance.

La gestion des ports de plaisance requiert aujourd'hui des compétences et des connaissances de plus en plus complexes et diversifiées. La réglementation évolue, les préoccupations relatives à l'environnement et à la maîtrise de l'énergie s'imposent à tous, et dans le même temps de nombreuses innovations font leur apparition, apportant un confort de travail accru et permettant d'offrir des services toujours plus performants aux plaisanciers qui fréquentent nos ports et mouillages.

C'est dans cette optique de progrès que l'A.P.P.B exerce sa mission, au bénéfice de ses adhérents et de toutes les collectivités et gestionnaires de ports et mouillages qui souhaiteraient la rejoindre.

Association des Ports de Plaisance de Bretagne

Capitainerie du port du Kernevel

56260 – Larmor Plage

Tel : 02 97 65 48 25 - e-mail : asso.portsdebretagne@free.fr

INTRODUCTION

Dans le cadre de la préparation du contrat d'objectifs emploi-formation de la filière nautique et alors que les enfants du Baby boom partent ou s'apprêtent à partir en retraite, il importe de quantifier et qualifier les besoins en emplois dans les ports de plaisance à court et moyen terme et d'adapter les formations en conséquence.

Afin d'évaluer les besoins en ressources humaines des ports de plaisance pour les années à venir, l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB) s'est intéressée en particulier à l'âge et à la qualification des personnels de ses ports adhérents. Ceux-ci représentent 46 structures, dont la très grande majorité des plus importantes de la région et totalisant environ 26.100 places sur pontons (74 %) ou sur bouées (26 %).

Le présent rapport expose et traite les résultats d'une enquête interne de l'APPB effectuée au cours de l'été 2007. A cette occasion, chaque gestionnaire de port de plaisance adhérent à l'APPB avait été sollicité afin de fournir le nombre de professionnels permanents et saisonniers de sa structure. Concernant les personnels permanents, l'âge et la fonction respective de chacun d'eux ont également été demandés.

Le taux de retour du questionnaire d'enquête fut de 100 %, ce qui semble indiquer une attente toute particulière des responsables portuaires sur cette question de la formation et des besoins humains dans les ports de plaisance.

A) Les professionnels des ports de plaisance : métiers et effectifs

A.1. Les métiers des ports de plaisance

Les professionnels des ports de plaisance recouvrent une dizaine de métiers allant des postes de direction aux emplois administratifs en passant par les agents de ports. Dans le détail, la répartition des emplois permanents ETP (Equivalent Temps Plein) pour les ports APPB est présentée ci-dessous (**fig.1**) :

Fig. 1 : Répartition des emplois permanents au sein des ports de plaisance de l'APPB

Métier, fonction	Effectifs permanents ETP	Effectifs en %
Directeur	15,25	6,79 %
Maître de port	35	15,59 %
Maître de port adjoint	8	3,56 %
Attaché de direction	4	1,78 %
Comptable	7	3,12 %
Secrétaire, hôtesse, agent administratif	35,5	15,81 %
Agent de port	103,5	46,10 %
Agent d'entretien	13,25	5,90 %
Veilleur de nuit	3	1,34 %
TOTAL	224,5	100 %

Sources : APPB, 2007

Forts de 46 structures pour un peu plus de 26.100 places dont les trois quarts sur pontons ou à quai¹, les ports de plaisance de l'APPB totalisent 224,5 emplois permanents ETP (Equivalent Temps Plein) dont 220 personnels permanents à plein temps, 1 emploi en trois quarts temps, 6 à mi-temps et 3 en quart-temps. A ces emplois permanents s'ajoutent environ 170 emplois saisonniers sous la forme de contrats de 2 à 6 mois selon les ports, soit 0,65 emploi saisonnier pour 100 places.

S'il existe une dizaine de métiers dans les ports de plaisance, quelques uns seulement recouvrent un nombre significatif d'employés :

- les agents de port (46,3 % des emplois permanents ETP),
- les agents administratifs, les métiers d'accueil et de secrétariat (près de 16 %),
- les maîtres de ports (15,6 % et même plus de 19 % en intégrant les maîtres de ports adjoints)...

...soit un peu plus de 81 % des professionnels portuaires de plaisance pour ces trois métiers (maîtres de ports adjoints compris).

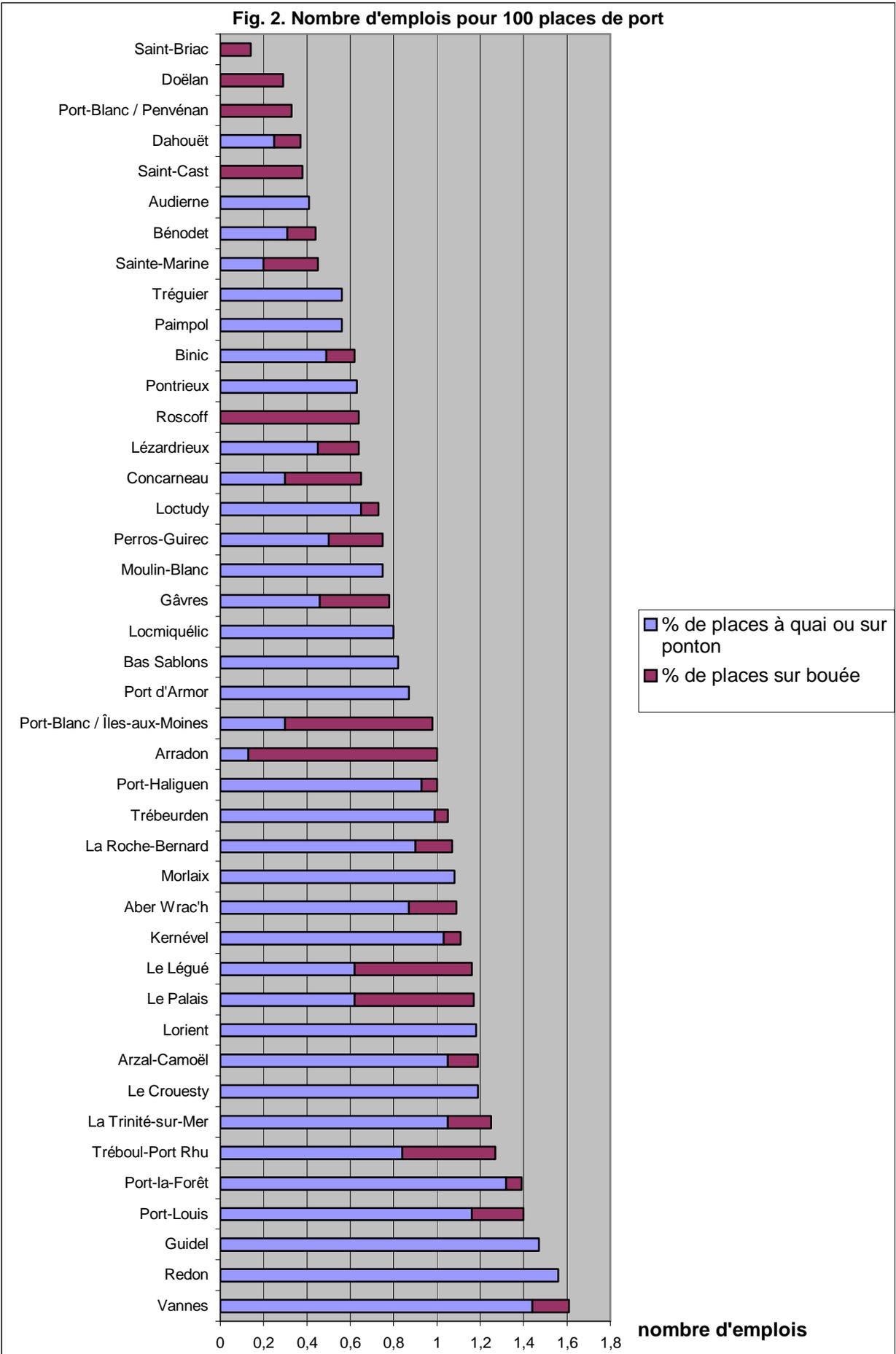
Les deux tiers des employés permanents relèvent de contrats de droit privé (plus précisément de la convention collective des ports de plaisance pour la majorité d'entre-eux) tandis que 33 % dépendent de la fonction publique. Ces derniers exercent essentiellement dans les ports municipaux en régie directe.

A.2. Les emplois directs générés par les ports de plaisance

Pour les ports APPB, 100 places de port correspondent en moyenne à 0,86 emploi permanent ETP. Ce chiffre dissimule néanmoins de fortes disparités (**fig. 2**).

¹ Si les capacités d'accueil des ports APPB sont en grande majorité sur pontons ou à quai (74 %) et ne proposent qu'un peu plus d'un quart de postes d'amarrage sur bouées, la répartition s'équilibre à l'échelle régionale lorsque l'on intègre les ports non adhérents. Le fait que l'essentiel des ports les mieux équipés adhèrent à l'APPB explique cela. Si l'on intègre les zones de mouillages hors port, les bouées sont même largement majoritaires (environ les deux tiers des places pour la plaisance). Rappelons que la Bretagne concentre environ la moitié des postes sur bouées de France métropolitaine (ports et mouillages confondus).

Fig. 2. Nombre d'emplois pour 100 places de port



Le nombre moyen d'emplois générés par 100 places n'a donc guère d'intérêt. Il convient de différencier les ports en fonction de :

- leur **localisation géographique** (le nombre d'emploi pour 100 places étant globalement plus élevé dans les bassins de Bretagne sud, un peu plus touristifiés : 1,01 emploi permanent ETP pour 100 places contre 0,70 en Bretagne nord - Iroise),
- leur **niveau de prestation** en services et équipements plus que leur capacité d'accueil (même si les deux sont régulièrement corrélés). D'une façon générale, un port avec une part importante de places à flot sur pontons ou à quai impliquera davantage de personnel permanent qu'un port proposant uniquement des postes sur bouées.

Aussi, les ports impliquant au moins un emploi pour 100 places sont tous, quelle que soit leur taille, majoritairement dotés de places sur pontons ou à quai (1,08 emploi ETP à Morlaix, 1,16 au Légué, 1,39 à Port-la-Forêt, jusqu'à 1,56 à Redon et 1,61 à Vannes). A défaut, ils bénéficieront de prestations compensant l'absence d'accès direct aux bateaux, tel qu'un service de rade (exemple d'Arradon : 1 emploi permanent ETP pour 100 places). Parmi eux, de nombreux ports emploient toutefois moins d'une personne pour 100 anneaux, notamment en Bretagne nord (Les Bas-sablons, Paimpol, Le Moulin-Blanc, etc.). A l'inverse, les ports caractérisés en majorité ou, a fortiori, en totalité par des mouillages présentent tous nettement moins de 1 emploi pour 100 postes (0,65 emploi ETP à Concarneau, 0,64 à Roscoff, 0,45 à Sainte-Marine, 0,38 à Saint-Cast le Guido, etc.).

Les 8 ports exclusivement dotés de Postes d'Amarrage sur Bouées (PAB) de l'APPB n'emploient que 7 permanents pour un total de 2727 places. Trois de ces structures, parfois gérées par une association et totalisant 712 postes, n'ont d'ailleurs pas de personnel spécifique. En moyenne 100 PAB ne génèrent que 0,29 emploi permanent ETP (ou 0,4 si l'on ne tient pas compte des ports ou mouillages, notamment associatifs, dépourvus d'employé). Certes, le faible nombre de structures « 100 % bouées » de l'APPB, invite à une certaine prudence autour de ces chiffres.

Quant aux 31 ports dotés d'au moins 50 % de places sur pontons ou à quai, ils totalisent 217,5 employés permanents ETP pour 21147 postes, soit 0,95 emploi permanent ETP.

En résumé :

Les ports de plaisance APPB c'est :

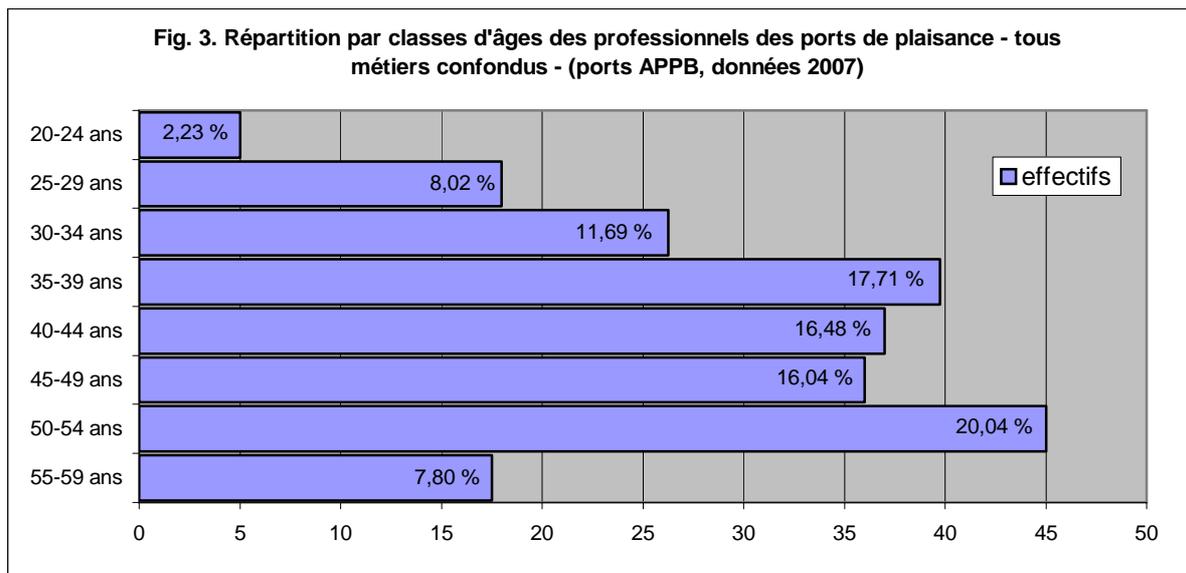
- **46 ports ou mouillages** adhérents pour plus de **26100 places** (dont les trois quarts sur pontons ou à quai),
- **224,5 emplois permanents directs ETP** (dont près des deux tiers relevant de la convention collective des ports de plaisance et un tiers de la fonction publique),
- environ **170 emplois saisonniers** (contrats de 2 à 6 mois),
- une **dizaine de métiers** dont trois représentant plus de 80 % des professionnels,
 - o les agents portuaires (46 %),
 - o les maîtres de port et maîtres de port adjoints (19 %),
 - o les agents administratifs -accueil, secrétariat- (16 %),
- 0,86 emploi permanent ETP pour 100 places dans les ports dont :
 - o **0,95 emploi** permanent ETP dans les ports équipés (pontons...),
 - o **0,4 emploi** permanent ETP dans les ports peu équipés (bouées),

B) Âges des professionnels des ports de plaisance

B.1. La répartition par classes d'âges des professionnels des ports de plaisance

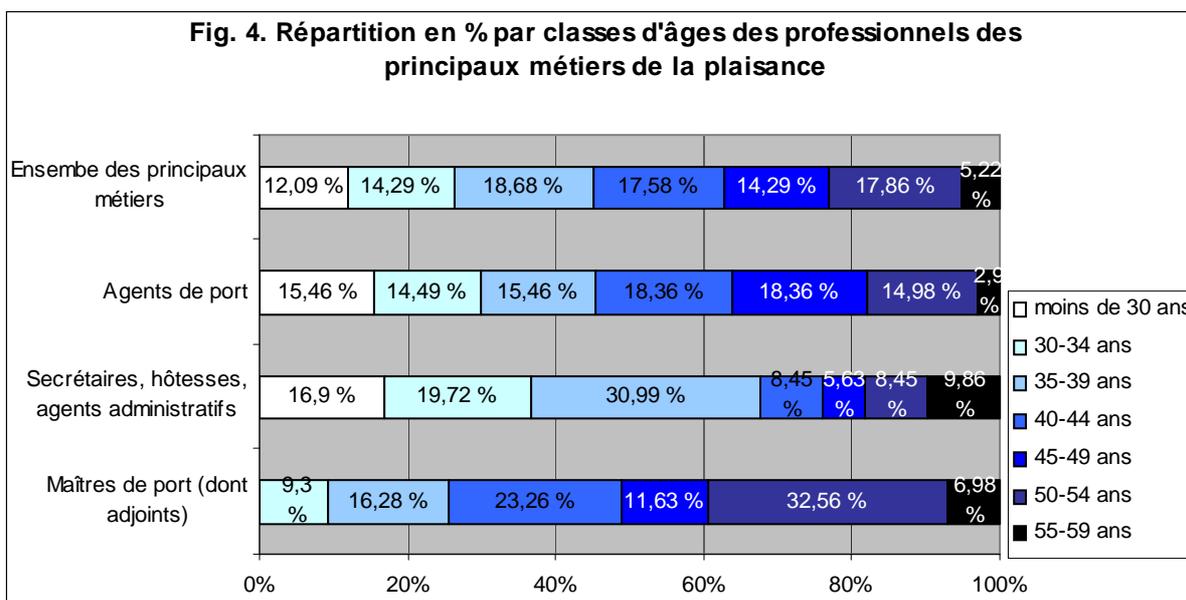
Dans les ports de plaisance, tous métiers confondus, la répartition par classes d'âges illustre la prépondérance des 35-54 ans, avec près de 70 % des effectifs.

Les 50 ans et plus, qui pour la plupart devraient quitter leurs fonctions dans les 10 prochaines années, représentent 27,8 % des salariés des ports. Parmi eux, la répartition par âges est toutefois très inégale (20 % de 50-54 ans contre un peu moins de 8 % de 55-59 ans). Pour leur part, les moins de 30 ans sont assez peu nombreux avec 10,3 % du total des salariés (**fig. 3**).



B.2. Répartition par classes d'âges et par métiers des professionnels de la plaisance

La répartition par classes d'âges diffère d'un métier à l'autre (**fig. 4**). La plupart des métiers de la plaisance étant très minoritaires, on observera uniquement les trois principaux d'entre-eux qui totalisent plus de 80 % des effectifs.



La part des plus de 50 ans est nettement plus importante au sein des métiers de direction (39,5 % de maîtres de ports ou maîtres de ports adjoints) que parmi les agents, qu'il s'agisse d'agents de port ou d'emplois administratifs (18 % pour chacun environ).

Inversement, les classes d'âges inférieures sont peu représentées chez les maîtres de port (9,3 % de moins de 35 ans et même aucun en deçà de 30 ans) alors qu'elles totalisent près de 30 % des agents de port et 36,6 % des emplois administratifs. Ces derniers ont même, à 67,6 % des effectifs, moins de 40 ans.

La répartition par métiers des moins de 35 ans (26,4 % des professionnels portuaires des principaux métiers : agents portuaires, agents administratifs et maîtres de port), dont les effectifs sont assez proches de ceux des plus de 50 ans (23,1 %), correspond finalement au négatif de la répartition au sein des classes d'âges supérieures.

En résumé :

Les professionnels des ports de plaisance APPB c'est :

- **69,4 %** de professionnels âgés de **35 à 54 ans** (tous métiers confondus),
- **27,8 % de 50 ans et plus** (tous métiers confondus) avec de fortes disparités :
 - o **17,9 %** de 50 ans et plus parmi les **agents de ports**,
 - o **18,3 %** parmi les **agents administratifs**,
 - o **39,5 %** en ce qui concerne les **maîtres de ports et maîtres de ports adjoints**,
- **21,9 % de moins de 35 ans** (tous métiers confondus) avec de fortes disparités également :
 - o **30 %** de moins de 35 ans au sein des **agents de ports**,
 - o **36,6 %** concernant les **agents administratifs**,
 - o **9,3 %** de moins de 35 ans parmi les **maîtres de ports et maîtres de ports adjoints**,

CONCLUSION

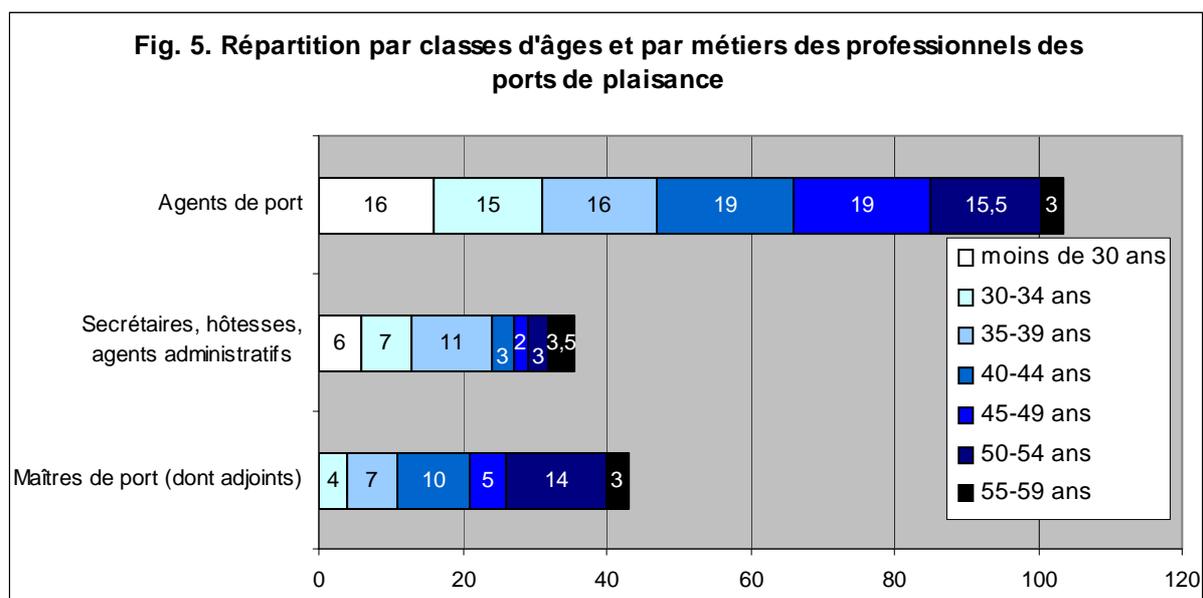
Les professionnels de la plaisance : les besoins en perspective

Compte tenu de l'importance quantitative des classes d'âges 35-40 à 50-55 ans, les ports de plaisance devraient voir s'amorcer d'ici 5 ans, une période d'une vingtaine d'années environ au cours de laquelle les départs en retraite seront importants et continus.

Toutefois, pendant cette période, il est possible qu'à des années durant lesquelles les départs seront nombreux, succèdent des années plus calmes. C'est en tout cas ce que peut laisser penser l'observation par âges et non plus par classes d'âges des professionnels des ports de plaisance (**Annexe 1 et 2**).

Globalement, la répartition par classes d'âges des professionnels semble indiquer des besoins à court ou moyen terme (horizon 5 à 10 ans) particulièrement importants dans les métiers de direction (39,5 % de maîtres de port et maîtres de port adjoints ont 50 ans et plus contre 18 % parmi les agents).

Cependant, il faut garder à l'esprit, qu'en valeur absolue, les effectifs des agents de ports sont 2 fois et demi supérieurs à ceux des maîtres de ports. En conséquence, les besoins en agents de ports (18,5 emplois permanents ETP de 50 ans et plus en activité en 2007) et en maîtres de ports (17 emplois) seront sensiblement équivalents (**fig. 5**).



C'est donc sur les métiers d'**agents de ports** et de **maîtres de ports** que les recrutements devraient être les plus nombreux dans les années à venir. C'est notamment dans cette perspective qu'il faut, semble-t-il, appuyer la formation.

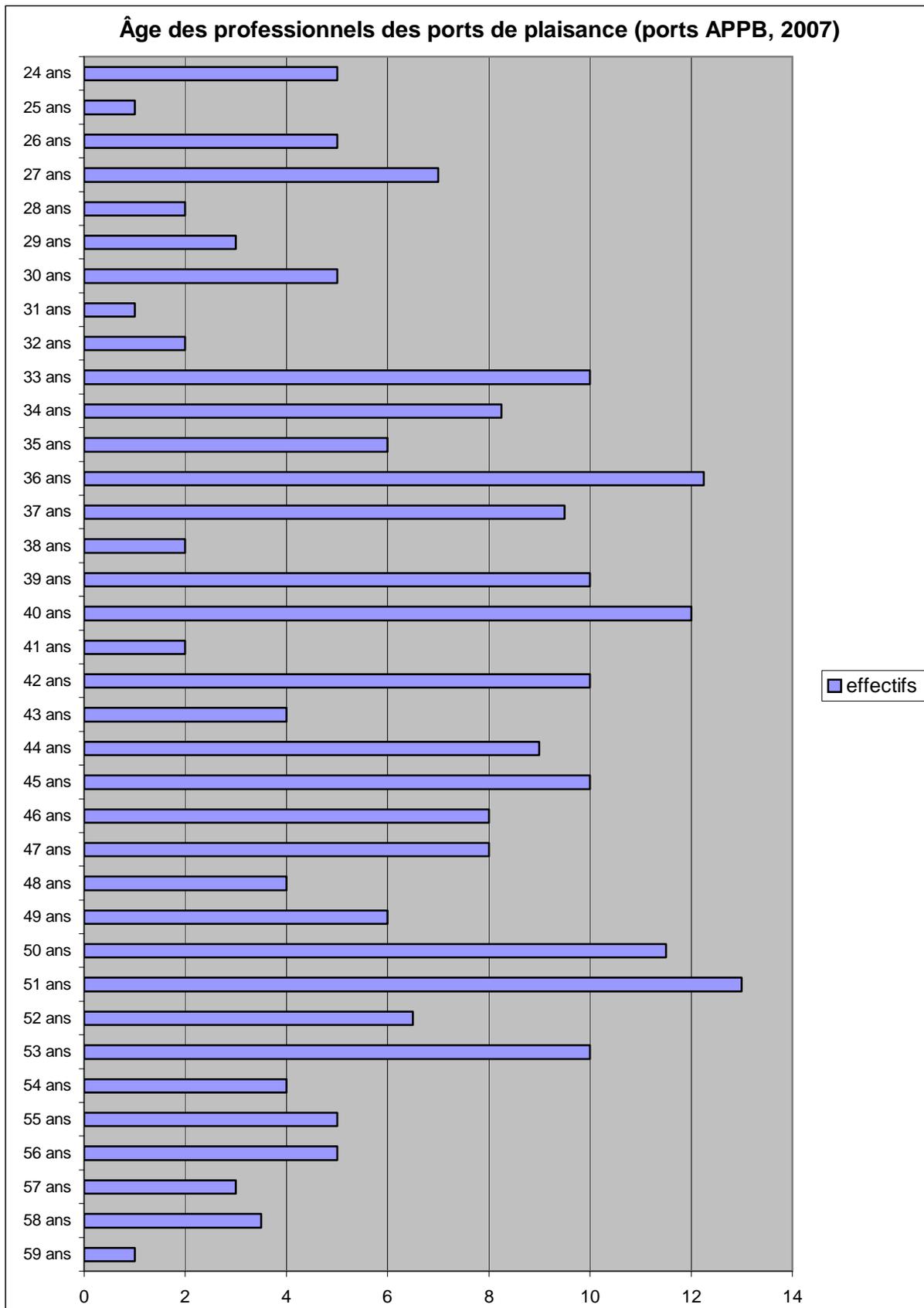
ANNEXES



Photographie : E. Sonnic, 2005

- Annexe 1 :** Âge des professionnels des ports de plaisance (ports APPB, 2007)
- Annexe 2 :** Les professionnels des ports de plaisance APPB par âges et par métiers (données 2007)
- Annexe 3 :** Les professionnels des ports de plaisance APPB par ports, âges et métiers (données 2007)

Annexe 1



Annexe 2

Les professionnels des ports de plaisance APPB par âges et par métiers (données 2007)

âge	Directeur	Maître de port	Maître de port adjoint	Attaché de direction	Comptable	Secrétaire, hôtesse, agent administratif	Agent de port	Agent d'entretien	Veilleur de nuit	Effectif global
24 ans						1	4			5
25 ans							1			1
26 ans						1	4			5
27 ans						2	4	1		7
28 ans							2			2
29 ans						2	1			3
30 ans						4	1			5
31 ans							1			1
32 ans							2			2
33 ans		1	2				7			10
34 ans		1				3	4	0,25		8,25
35 ans		2					4			6
36 ans	0,25	2			1	2	5	2		12,25
37 ans		1	1			5,5	2			9,5
38 ans					1	0,5		0,5		2
39 ans		1				3	5		1	10
40 ans	1	2			1	2	6			12
41 ans			1				1			2
42 ans		2				1	6		1	10
43 ans	1	2					1			4
44 ans		3					5	1		9
45 ans	3			1		1	5			10
46 ans		3				1	4			8
47 ans			2				6			8
48 ans	1						2	1		4
49 ans	2			1			2		1	6
50 ans	1		1		2		6	1,5		11,5
51 ans	2	6				1	3	1		13
52 ans		1				2	2,5	1		6,5
53 ans	2	5		2			1			10
54 ans		1					3			4
55 ans	1		1		1		1	1		5
56 ans	1	1			1	1		1		5
57 ans						1	2			3
58 ans						1,5		2		3,5
59 ans		1								1
Effectif global	15,25	35	8	4	7	35,5	103,5	13,25	3	224,5

Annexe 3

Les professionnels des ports de plaisance APPB par ports, âges et métiers (données 2007)

PORT	Personnel de la fonction publique	Contrats de travail de droit privé	Convention collective des ports de plaisance	Autre convention	PERS PERM	PERS SAISONNIER	Directeur (âge)	Maître de port (âge)	Maître de port adjoint (âge)	Attaché de direction (âge)	comptable (âge)	Secrétaire, hôtesse, agent administratif (âge)	Agent de port (âge)	Agent d'entretien	veilleur de nuit	Postes pontons, quais	Postes bouées	TOTAL POSTES
ARRADON			3		3	5		51				39	33			40	260	300
ARZAL-CAMOEL			11		11	4	43	33		45		42, 37, 52	49, 53, 39, 26	48		817	110	927
AUDIERNE	1				1	1		42								241	0	241
BINIC	4				4	0		51				36	34, 25			470	180	650
CONCARNEAU	5				5	de 1 à 6 pendant la saison estivale	49					29	49, 45, 26			358	410	768
CROUESTY			17		17	16	40	36			56	57, 27, 34, 24	24, 35, 36, 27, 51, 42, 48, 33	27	42	1432	0	1432
DAHOUET	2				2	2		44					44			361	178	539
DOELAN	1				1	0,5 (26)		42								0	343	343
GAVRES			0,75	Accord d'entreprise SELLOR	0,75	0						47 (1/4 tps), 33 (1/4 tps)	31 (1/4 tps)			49	34	83
GUIDEL	1		0,5	Accord d'entreprise SELLOR	1,5	1		56				47 (1/4 tps), 33 (1/4 tps)				95	0	95
KERNEVEL			9,75	Accord d'entreprise SELLOR	9,75	4	56	51			50	30, 37, 45 38 (1/2 tps), 47 (1/4 tps), 33 (1/4 tps)	31 (3/4 tps)	51		810	60	870
PORT LOUIS			3,5	Accord d'entreprise SELLOR	3,5	2		44				47 (1/4 tps), 33 (1/4 tps)	52 (1/2 tps), 24	38 (1/2 tps)		200	42	242
LA ROCHE BERNARD			6		6	1		51				26	40, 41, 24	56		455	108	563
LA TRINITE			16		16	5	51		55, 41, 47		55	27, 37, 39	57, 36, 32, 55, 35, 27, 33	50		1078	207	1285
L'ABER WRACH		4		CCI	4	4		53				30	47 40			222 (+70 v)	56 (+20 v)	368
LE LEGUE		5			5	0		35	33				33, 40 (rép. nav.), 27 (chef opérateur)			230	200	430

PORT	Personnel de la fonction publique	Contrats de travail de droit privé	Convention collective des ports de plaisance	Autre convention	PERS PERM	PERS SAISONNIER	Directeur (âge)	Maître de port (âge)	Maître de port adjoint (âge)	Attaché de direction (âge)	comptable (âge)	Secrétaire, hôtesse, agent administratif (âge)	Agent de port (âge)	Agent d'entretien	veilleur de nuit	Postes pontons, quais	Postes bouées	TOTAL POSTES
LE PALAIS	4				4	6		53					54, 40, 26			181	162	343
LE POULDU	1				1			52								0	93	93
LEZARDRIEUX	3,5	1 (Agent d'entretien)			4,5	7		46				37 (1/2 temps)	39, 36	58		500	205	705
LOCMIQUELIC Sainte Catherine Pen Mané			5		5	2	45	54					37, 45, 52			626	0	626
LOCTUDY	4	1			5	4		51 contractuel				30 fonction publique	45, 36, 28 fonction publique			606	76	682
LORIENT			4,5	Accord d'entreprise SELLOR	4,5	3			37				43, 42, 47 (1/4 tps), 33 (1/4 tps)	50 (1/2 tps)		373	0	373
MORLAIX		2		CCI	2	1		36						36		184	0	184
MOULIN BLANC				Accord d'entreprise SOPAB (11)	11	16	51					39 36	46, 44, 44, 39, 42, 37, 42	49		1460	0	1460
PAIMPOL	2				2	2		39	33							354	0	354
PENFOUL	3				3	5		44				46	46			480	200	680
PERROS GUIREC	9				9	4	55			53	38		44, 51, 33, 42, 47, 24			800	400	1200
PLOUESCAT	OUI				pas de personnel spécifique	-										0	170	170
PLOUGASTEL DAOULAS 5 ports Le Passage Le Tinduff Lauberlac'h Le Caro Pors Meur	OUI 3 ports Association 2 ports				pas de personnel spécifique											0	485	485
PLOUHA	Association				0											0	57	57
PONTRIEUX		1		CCI	1	1		35								160	10	170
PORT BLANC en BADEN/ Ile aux Moines			4		4	10		51					46, 28, 34			125	285	410

PORT	Personnel de la fonction publique	Contrats de travail de droit privé	Convention collective des ports de plaisance	Autre convention	PERS PERM	PERS SAISONNIER	Directeur (âge)	Maître de port (âge)	Maître de port adjoint (âge)	Attaché de direction (âge)	comptable (âge)	Secrétaire, hôtesse, agent administratif (âge)	Agent de port (âge)	Agent d'entretien	veilleur de nuit	Postes pontons, quais	Postes bouées	TOTAL POSTES
PORT BLANC / Penvenan	1				1	0		37								0	299	299
PORT HALIGUEN			11		11	6	45	46			50	37, 37	52, 50, 47, 44	44	39	1022	72	1094
PORT LA FORÊT			14		14	2	53		50	49		52, 40, 34, 40	47, 40, 39, 32, 42	36 55		960	50	1010
REDON		2		Personnel des CCI	2	2 CDD (mi-avril à mi-septembre)		43					40			128	0	128
ROSCOFF - Vieux port	2				2	0		43					54			0	314	314
SAINT CAST LE GUILDO		1		UPACIM	1	8		53								0	266	266
SAINT MALO SABLONS	10				10	13 (x 2 mois)	49	53				58, 51, 56	50, 51, 48	58 52		1216	0	1216
SAINT-BRIAC	1				1	0		40								0	700	700
SAINTE MARINE	3	0,5			3,5	12		46				58 (1/2 temps)	45, 29			350	420	770
ST QUAY PORT D'ARMOR			9		9	5	48	53		53	40	30	54, 35, 50, 50			1030	0	1030
TREBEURDEN			7,25		7,25	1	45	59			36		27, 47, 36, 45	56 (1/4 tps)		660	40	700
TREBOUL - PORT RHU	10				10	nc	53	40				29, 34	35, 34, 26, 33, 50 (éclusier), 50 (soudeur)			520	265	785
TREGUIER	2				2	4	50	34								355	0	355
VANNES	5,25				5,25	7	36 (1/4 tps basé à la mairie)		47				46, 39, 34, 30			293	34	327
TOTAL	74,75	17,5	132,25		224,5	167 à 172	15,25	35	8	4	7	35,5	103,5	13,25	3	19311	6811	26122
		Total : 224,5										Total : 224,5						

Données : APPB, 2007

TABLE DES MATIERES

L'Association des Ports de Plaisance de Bretagne	p. 1
Introduction	p. 3
A) Les professionnels des ports de plaisance : métiers et effectifs	p. 4
A.1. Les métiers des ports de plaisance	p. 4
A.2. Les emplois directs générés par les ports de plaisance	p. 4
B) Âges des professionnels des ports de plaisance	p. 7
B.1. La répartition par classes d'âges des professionnels des ports de plaisance	p. 7
B.2. Répartition par classes d'âges et par métiers des professionnels de la plaisance	p. 7
Conclusion	p. 9
Annexes	p. 10

Contact :

Association des Ports de Plaisance de Bretagne
Port du Kernével
56260 LARMOR PLAGE
 02 97 65 48 25
@ : asso.portsdebretagne@free.fr

Rédaction :

E. Sonnic, APPB, 2008